

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 26 septembre 2025

C.C.A.S de PeilleDépartement des
Alpes-MaritimesArrondissement
de NiceDélibération
n°2025_13Nombre
d'administrateurs
en exercice : 13Nombre de présents :
13Nombre de votants :
13**Objet de la délibération : Aide financière exceptionnelle à l'association Peille Football Club**

L'association Peille Football Club demande une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 € afin de lui permettre de financer du matériel et des licences aux plus démunis tout en développant la pratique du sport comme outil d'inclusion et de renforcement du lien social.

Pour information cette aide a été déduite de la subvention allouée à l'association par la commune (montant de 7 000€ délibération n°2025_102 du 15/09/2025).

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire-Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer l'aide financière exceptionnelle à l'association Peille Football Club pour un montant de 1 000€.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2025

le Maire-Président,
Cyril PIAZZA

